

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ÉFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2011-13 du 9 mars 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSO1130321S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-4 et R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° DS 2011-09 en date du 16 février 2011 renouvelant M. Philippe BIERLING dans ses fonctions de directeur de l'EFS Île-de-France ;  
Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang ;  
Vu la lettre de mission du président de l'Établissement français du sang adressée au directeur de l'EFS Île-de-France en date du 16 décembre 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe BIERLING, directeur de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs au marché national d'achat de carburants et de prestations connexes par cartes accréditives, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BIERLING, délégation est donnée à M. Guy SELLEM, secrétaire général de l'EFS Île-de-France, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution du marché national d'achat de carburants et de prestations connexes par cartes accréditives, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 9 mars 2011.

*Le président*  
*de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM